

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18029475

Tribunal de Commerce

29 JAN. 2018

Brabant Wallon

Greffé

N° d'entreprise : **0639 740 041**

Dénomination

(en entier) : **AUTO ALWAN**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **RUE DU PROGRES , 1 à 1400 NIVELLES**

Objet de l'acte : CESSION DE PARTS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2018

Sont présents :

Mr ALWANE ALI , gérant représentant 50 parts

Mr MOKDAD HASSAN , gérant représentant 45 parts

Mr MOUALLEM ABBAS, associé représentant 5 parts

Toutes les parts étant représentées , l'assemblée peut délibérer valablement.

Toutes les parts étant représentées, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mr MOKDAD HASSAN cède 20 parts à Mr FAHS HASSAN qui accepte et est donc admis comme associé.

Ces décisions sont acceptées à l'unanimité et prennent effet immédiatement .

ALWANE ALI , gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/02/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).